

COMMUNE D'ARÇAY

PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 5 Décembre 2022

En l'an deux mil vingt-deux, le cinq Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'Arçay (Vienne), dûment convoqué le 29 Novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de Conseil, sous la présidence de Mr NOE Alain.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 6

Présents : Mmes et Mrs : NOE Alain, le Maire, PIOLET Isabelle, BOULINEAU Fabrice, adjoints au Maire, LALANDE Patricia, PIMBERT Stéphanie, SAMSON Jean-Marie, Conseillers Municipaux.

Absents : Mrs ALLETRU Xavier et PROUX Emmanuel

Absents excusés : Mmes et Mrs, AMIRAULT Marion, BENETEAU Valentin et PETROW Delphine

Pouvoirs : Mr BENETEAU Valentin donne pouvoir à Mme LALANDE Patricia

Mme AMIRAULT Marion donne pouvoir à Mme PIOLET Isabelle

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

Mme PIMBERT Stéphanie est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour

ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2022-12-01

SOREGIES : CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire propose d'examiner l'avenant de convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre Sorégies & la Commune d'Arçay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et :

- autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant de convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2022-12-02

CDG : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Centre de Gestion concernant le renouvellement de la convention au service de médecine de prévention qui arrive à son terme au 31 Décembre 2022.

Le Centre de Gestion a créé un service de médecine préventive à disposition des collectivités territoriales et proposer d'adhérer à ce service afin d'assurer la surveillance médicale des agents territoriaux. Le renouvellement de la convention est donc proposé à compter du 1^{er} janvier 2023 dans les conditions suivantes :

- Tarif forfaitaire de 85 € par agent et par an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et :

- **autorise Monsieur Le Maire à signer le renouvellement de la convention au service de médecine de prévention**

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2022-12-03

RENOUELEMENT DU CONTRAT « ASSURANCE DU PERSONNEL » AUPRES DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune d'Arçay est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P) pour répondre à ses obligations statutaires vis-à-vis de ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an. Il prend effet à compter du 1er janvier 2023 et prend fin le 31 décembre 2023.

Le taux de la prime est fixé à : Agent C.N.R.A.C.L. 5,29 %

Il est proposé au Conseil Municipal

- ✓ D'adopter les conditions générales relatives du contrat CNP version 2023 pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.
- ✓ D'autoriser M. le Maire à signer le contrat CNP assurances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et :

- **autorise Monsieur Le Maire à signer le renouvellement du contrat CNP assurances**

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2022-12-04

DECISION MODIFICATIVE : EMPRUNT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative pour 2022 ayant pour contribuer au financement de l'emprunt.

Dépenses d'investissement : 1641 : + 10 000,00 €

Recettes d'investissement : 021 : + 10 000,00 €

Dépenses de fonctionnement : 023 : + 10 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 73224 : + 7500,00 €

7788 : + 2 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et valide la décision modificative

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2022-12-05

DECISION MODIFICATIVE : SALLE DESIRE BARRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative pour 2022 ayant pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice sur l'opération **SALLE ASSOCIATIVE** :

Dépenses d'investissement : 2151 - OP 0052 : - 6 400,00 €

Recettes d'investissement : 21318 : + 6 400,00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote à 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et valide la décision modificative

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2022-12-06

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire informe que dans un objectif de qualité des comptes de la commune, cette dernière se doit de provisionner une somme chaque année au titre du risque d'irrecouvrabilité des sommes dues (redevables divers défaillants).

La constitution de provisions pour ce type de risque est désormais obligatoire et répond à un objectif de sincérité des comptes.

Dépenses de fonctionnement : 6817 - Dotations provisions dépréciation des actifs circulants : + 100,00 €

Dépenses de fonctionnement : 615232 - Réseaux : - 100,00€.

Outre ce caractère obligatoire, cette provision permet de constituer pour plusieurs exercices une sorte de "réserve" évitant chaque année de devoir à la fois prévoir des crédits et mandater. **Le fait de ne pas mandater ces provisions entraînera une réserve sur la sincérité des comptes de la commune d'Arçay.** Par ailleurs, aucune sortie d'argent comptant ne sera enregistrée, il s'agit là simplement de constituer un stock de crédits budgétaires mobilisables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et valide la provision pour créances douteuses

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2022-12-07

DEVIS SALLE DES FETES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le devis reçu par OUEST OCCASION concernant l'achat de produits pour le lave-vaisselle et les bacs de rangement pour la vaisselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- **d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec l'entreprise OUEST OCCASION pour un montant de 2 071,92 € TTC €.**

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2022-12-08

DEVIS CITY STADE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le devis reçu par ALTRAD concernant l'achat d'un terrain multisports et jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à 7 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention et décide :

- **d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec l'entreprise ALTRAD pour un montant de 29 928,00 € TTC pour le terrain multisports et 15 214,80 € TTC pour les jeux**

★ ★ ★ ★ ★

DETR 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION DU CITY STADE

La demande de DETR sera remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2022-12-09

DECISION CONCERNANT LE RENAULT KANGGO VOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une décision à prendre concernant le RENAULT Kangoo volé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à 7 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention et accepte la proposition du garage.

★ ★ ★ ★ ★

Pour ce dernier point, Monsieur le Maire demande le huis clos

MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION DES SALLES POUR LES ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une éventuelle modification du tarif de location des salles pour les associations :

Communales : GRATUIT

Hors commune : 150 €

Aucune modification n'a été portée aux tarifs en vigueur

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h31.

Fait et délibéré les heures, jour, mois et an susdit.

La secrétaire de séance
Stéphanie PIMBERT

Fait à Arçay,
Le 13 Octobre 2022

Le Maire,
Alain NOE,